

Examen ou concours :

Série* :

Spécialité/option :

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

Repère de l'épreuve :

Épreuve/sous-épreuve :

(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Note :

~~16,5~~
20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

YD → DC

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

Dans les dernières pages de L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme, Max Weber parle du capitalisme comme d'une « cage d'acier » et se demande si ce mode de production ne s'éteindra pas uniquement « une fois le dernier baril de pétrole épuisé et la dernière rivière empoisonnée », autrement dit si le capitalisme ne s'arrêtera pas après avoir détruit l'environnement et les sociétés humaines avec... En effet, le capitalisme a bouleversé le rapport entre l'Homme et son environnement : alors que pendant longtemps les sociétés ont cherché à se protéger des maladies, des sécheresses ou des cyclones — et le cherchent toujours —, l'époque contemporaine a vu certaines sociétés tenter de protéger l'environnement de leurs propres activités. Cette inversion pose évidemment la question de la définition de l'environnement : au sens large, l'environnement désigne l'ensemble des composantes biologiques et géologiques de notre espace de vie, non seulement la « nature » donc, mais encore les espaces transformés par l'homme comme les villes, éléments géologiques parmi d'autres. En ce sens, l'environnement est matériellement indispensable à la survie de l'espèce humaine, qui en fait pleinement

No
1/15

partie. S'agissant de protéger l'environnement, on peut distinguer deux modalités, dont une seule nous intéresse ici : la préservation consiste à créer des sanctuaires, les "réserves naturelles", échappant aux activités productives autres que le tourisme ; la modération consiste à ménager l'environnement qui est au contact de l'activité productive et est directement affecté par elle, par exemple par la limitation de la pollution. C'est plutôt cette seconde forme de protection qui nous intéresse, car elle entretient un rapport direct avec les activités humaines de production et de consommation : en effet, les besoins humains fondamentaux (se nourrir, respirer ; notion problématique) ne peuvent être satisfaits que grâce à l'environnement, mais en retour les activités humaines peuvent menacer cette capacité de l'environnement à répondre aux besoins humains. C'est ce qui fonde la démarche du rapport Brundtland de 1988 qui définit la notion de développement durable comme le mode de gestion et d'exploitation de l'environnement qui ne compromette pas la capacité des générations futures à en bénéficier. Ainsi, sachant que les activités humaines sont historiquement situées et sont capables d'évoluer, la question fondamentale en matière de protection de l'environnement est :

Dans quelle mesure les rapports sociaux de production et de consommation sont-ils un facteur de développement durable ?

Contrairement à une idée répandue, l'impact de la société sur l'environnement n'est pas seulement un problème d'ordre technique, mais relève des rapports sociaux et économiques. Il existe donc des solutions non-techniques, mais qui se heurtent à la rigidité des pratiques de consommation et de production. Toutefois, une cause majeure de la difficulté à protéger l'environnement est liée à la perception des acteurs.



L'environnement relève des rapports sociaux et économiques car il n'y a pas lieu de distinguer formellement la société et son environnement, mais aussi parce que les activités économiques produisent des externalités. Et ces externalités sont déterminées par les droits de propriété.

L'environnement est un champ éminemment social et sociologique. C'est ce que soutient Philippe Descola dans La Composition des mondes (document 1), quand il écrit que "les choses extérieures à nous déterminent nos conditions d'existence". Autrement dit, il n'est pas pertinent de distinguer, comme le fait par exemple Marx dans Le Capital (1967), les rapports hommes-nature et hommes-hommes, qui forment un tout. Dans les lances du crépuscule, compte-rendu de l'observation participante que Descola a menée chez les Achuars, l'anthropologue français explique qu'un Achuar n'a pas la même notion de nature qu'un Occidental : pour lui, la

nature est avant tout un ensemble d'esprits, capables de penser et de communiquer avec les humains, en interaction permanente avec eux, alors que l'Occident considère avant tout son environnement comme de la matière dépourvue de signification. C'est par exemple le constat que fait Maurice Halbwachs dans Morphologie et classes sociales (1932) où il élabora sa théorie dite du "feu de camp": le degré d'intégration sociale peut se mesurer comme l'inverse du rapport à la matière. L'ouvrier est distant du "foyer social" car sa profession le met en contact avec la matière et non avec les hommes. Ainsi, la sociologie occidentale trace une frontière explicite entre humain et non-humain, qui est selon Desclos à la racine de notre rapport productif à l'environnement. Mais dans les deux cas, il importe de remarquer que la relation homme-environnement n'est pas donnée mais construite socialement : le rapport de l'homme à son environnement est construit par la société.

L'activité que la société exerce sur son environnement est donc sociale en ce sens qu'elle est commandée par des rapports sociaux, mais aussi parce que cette activité affecte l'environnement dans lequel vivent les individus. L'économie a créé le concept d'externalité pour désigner l'impact proprement social de l'activité économique. Pigou, dans The economics of welfare (1920), définit l'externalité comme un effet ou un coût créé par le marché mais ne faisant pas l'objet d'échanges sur un marché.

Examen ou concours :

Série* :

Spécialité/option :

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

Repère de l'épreuve :

Épreuve/sous-épreuve :

(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

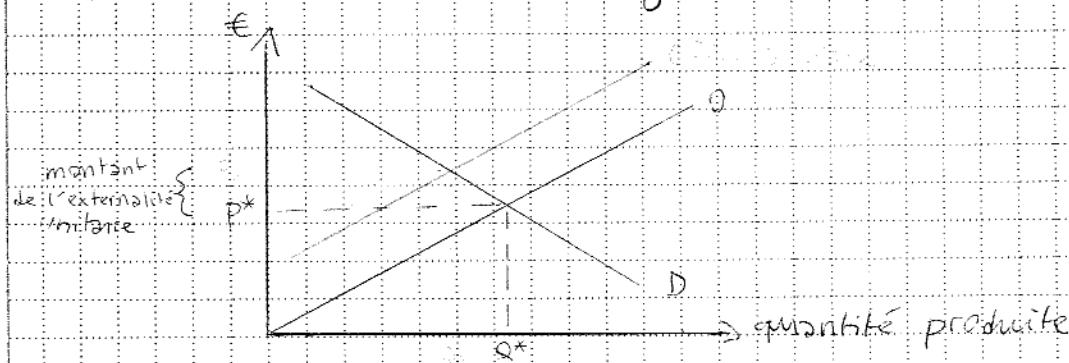
Note :

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

20

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

Ainsi, l'exemple typique d'externalité est la pollution, qui est une conséquence de la production (industrielle par exemple) ayant un coût pour la société mais n'étant pas l'objet de transactions. L'environnement, qui est commun à la société, est donc affecté par l'activité productive, et l'affecte en retour en lui imposant des coûts : l'industrie du tabac dégrade ainsi la santé, et donc la productivité, de millions de personnes ; elle crée une externalité négative. Protéger l'environnement, c'est donc aussi protéger l'activité productive de la société, en tentant de limiter ces externalités. Pigou estime qu'il est possible de construire, pour une externalité donnée, une fonction d'offre (ou de demande) dite sociale, qui intégrerait les coûts, et limiterait les externalités négatives.



Ici, la nouvelle courbe d'offre sociale est construite en intégrant le coût de l'externalité négative, et la quantité produite diminue.

N°
5/15

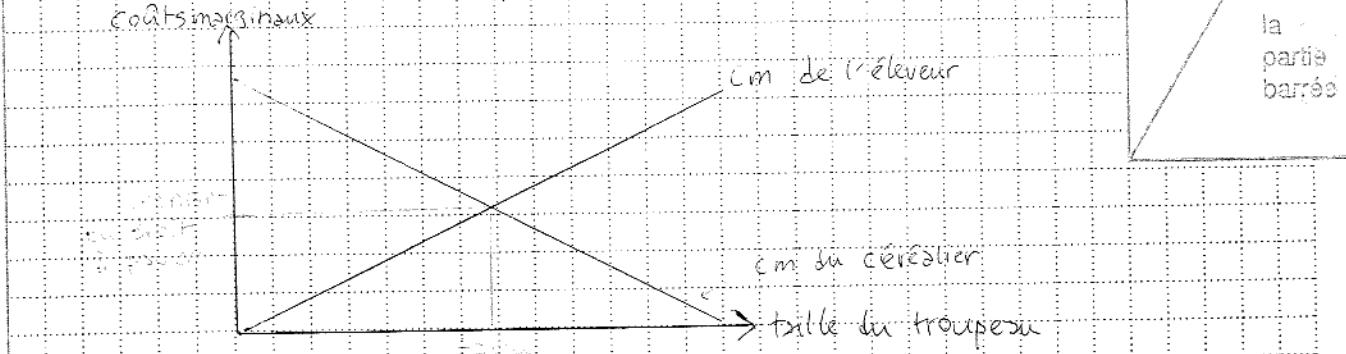
Ce ne sont donc pas seulement, en définitive, des facteurs techniques, mais des facteurs socio-économiques qui interviennent dans l'impact de la société sur l'environnement. Garrett Hardin, économiste américain, montre dans The Tragedy of the Commons (1968) comment des droits de propriétés mal conçus peuvent théoriquement mener à des dégâts environnementaux. Les "Commons" (communs en français) sont des terres ouvertes à tous et où les paysans sont libres de faire paître leurs troupeaux. Hardin montre que, si les paysans se comportent rationnellement comme des Hommes économici, alors le commun va devenir "un champ de bouse" : en effet, le coût du pâturage est nul pour l'éleveur car le champ est commun, donc chaque éleveur a intérêt à laisser paître la totalité de son troupeau, ce qui rapporte un profit marginal positif, jusqu'à ce que le champ soit intégralement épousé. C'est la "tragédie des ressources communes". C'est donc bien en raison du droit de propriété (ici inexistant) et non de facteurs d'ordre technique que le rapport de l'activité économique à l'environnement se constitue. Par exemple, c'est parce qu'en France, la loi de 1960 a créé les SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'études rurales), dotées d'un droit de préemption des terres agricoles, que le modèle du paysan parcellaire, à la fois peu polluant et peu productif, a bissé place à l'agriculteur sur grandes surfaces aujourd'hui en vigueur. L'impact sur l'environnement dépend donc des rapports sociaux.

C'est ce constat que la protection de l'environnement dépend des structures sociales qui a mené à formuler des solutions de nature non-technique pour mettre en œuvre cette protection.

Une solution théorique séduisante serait l'internalisation des externalités. Mais elle se heurte en pratique à une certaine inertie des comportements de consommation, ainsi qu'à la rigidité de l'appareil productif.

C'est dans son article de 1960 "The problem of social cost" que l'économiste britannique Ronald Coase donne une solution théorique à la gestion des externalités. Il prend l'exemple de deux voisins, un éleveur bovin et un agriculteur céréalier, confrontés à un problème : lorsque le troupeau de l'éleveur est trop important, les bêtes empiètent sur le champ du céréalier et endommagent ses récoltes. Coase suppose des rendements décroissants : la recette marginale d'un bovin décroît avec la taille du troupeau, et le céréalier est d'autant plus lésé par plant endommagé qu'un nombre important de plants est endommagé. Ainsi les fonctions de coût marginal sont-elles croissantes pour ces deux voisins. Coase propose alors une solution, consistant à créer des "droits à endommager" qui s'échangent entre les deux voisins. Le résultat théorique est le même, que le céréalier soit dédommagé par l'éleveur ou qu'il le dédommagine. En effet, l'éleveur cesse d'agrandir son troupeau uniquement quand sa recette marginale devient inférieure à la compensation qu'il

paie, ou alors le céréalier cesse de dédommager l'éleveur quand sa recette marginale devient inférieure à la compensation qu'il paie. Le graphique suivant montre l'équilibre qui en résulte:



L'Union européenne a adopté un semblable mécanisme pour les «droits à polluer», qui font payer le droit d'émettre du carbone pour les entreprises. Le résultat est inférieur aux attentes : le prix de la tonne est à cinq euros, alors que le GIEC estimait que c'est aux alentours de 50€ que l'impact environnemental serait significatif. Par ailleurs le septième document montre que, alors que les émissions de carbone ont régressé en Europe depuis 10 ans, celles de la Chine ont triplé entre 2002 et 2012 (par tête, mais on peut supposer la population constante sur une telle période). Le carbone étant devenu plus cher → produire en Europe, les industries polluantes ont délocalisé en Asie.

De plus, la solution de Coase reste très théorique dans la mesure où certains biens polluants sont l'objet d'une demande fortement inélastique. C'est par exemple le cas de la voiture, étudié par Philippe Coulangeon et Ivaylo Peteren en 2012 : de 1981 à 2008, presque toutes les catégories socio-professionnelles

ne rien écrire dans

la partie barrée

N°

8/15

Examen ou concours :

Série* :

Spécialité/option :

Repère de l'épreuve :

Épreuve/sous-épreuve :

(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

Note :

20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

ont augmenté leur équipement automobile : les ouvriers étaient 31 % à n'avoir pas de voiture en 1981, contre seulement 18 % aujourd'hui. Le cas du réfrigérateur, étudié dans l'enquête «Pratiques environnementales des ménages» de l'INSEE en 2005 (document 62), est encore plus parlant : ainsi, 1 % du premier quartile de niveau de vie en France ne possède pas de réfrigérateur, et 0,3 % du dernier quartile. Cela signifie que l'élasticité-revenu des ménages concernant le réfrigérateur est très faible : le réfrigérateur est perçu comme quelque chose d'essentiel. Il n'est plus un luxe, mais un véritable besoin social. Or sa consommation moyenne annuelle est de 650 kilowatts-heure, plus que la plupart des autres biens d'équipement ménager. Dans ce cas, la solution de Coase serait un échec, car les droits à polluer augmenteraient le coût du réfrigérateur sans diminuer significativement la quantité produite (car la courbe de demande, très inélastique, serait quasiment verticale).

On peut d'ailleurs se demander si, de manière assez pessimiste, il est réellement possible de modifier certaines pratiques de consommation polluantes qui ont cours :

N°

9/15

Richard Easterlin, dans le paradoxe qui porte son nom, estime que c'est le taux de croissance du revenu intérieur qui détermine le bien-être ressenti et non le niveau absolu de richesse. Or si les biens de consommation polluants venaient à être rationnés par des coûts de production délibérément accrus, c'est-à-dire si leur production diminuait pour ménager l'environnement, alors s'opérerait chez les ménages une perte absolue de pouvoir d'achat, correspondant de fait à une récession en termes de volume de biens produits et consommés. Ici, c'est la notion de "frustration relative", développée par Merton, qui intervient, dans le temps et non plus dans l'espace : une génération qui connaît un sentiment de déclin de son pouvoir d'achat connaîtrait par là-même un sentiment de déclassement par rapport à la génération antérieure. Quant à l'idée selon laquelle il serait possible de produire des réfrigérateurs "propres" et de changer entièrement les techniques de production de manière à polluer moins, elle semble pour l'instant assez lointaine : le deuxième document montre que 5 des 10 plus grandes entreprises mondiales opèrent dans le domaine de l'énergie fossile (4) ou de l'électricité, souvent produite à base d'énergie fossile (1). Pour reprendre une formule de l'économiste décroissant Nicholas Georgescu-Roegen ("The entropy law and the economic process", 1972), "(le pétrole est le sang de l'économie contemporaine)". La présence

des géants du pétrole dans le top 10 montre bien en effet à quel point l'énergie fossile reste au cœur de la production mondiale, quantitativement parlant. En résumé, donc : il est pour l'instant largement impossible de produire de nombreux biens sans l'aide du pétrole (le plastique vient du pétrole) ; or la plupart de ces biens connaissent une demande peu élastique, ce qui signifie qu'ils sont socialement importants et ancrés dans les pratiques. Donc la diminution effective de la pollution semble devoir se payer au prix d'un recul quantitatif et brutal de la production de biens socialement inacceptables.

Mais cette position pessimiste n'endogénéise pas le progrès technique : en effet, si l'on ne sait pas aujourd'hui remplacer le pétrole par un facteur plus durable, ce n'est pas seulement en raison d'une "fatalité technique" hypothétique, mais aussi parce que les structures sociales elles-mêmes ne parviennent pas à favoriser l'adoption de telles solutions, et la conscience du problème.

La perception du problème environnemental dépend de facteurs comportementaux étudiés par l'économie, mais aussi de facteurs proprement sociaux, ainsi que d'enjeux de gouvernance.

Dans son article "Some empirical evidence on dynamic inconsistency" (document 4), l'économiste Richard Thaler explique que l'incohérence temporelle déjà étudiée par l'économie comportementale, joue à un niveau qu'il appelle "dynamique".

Son exemple de la pomme, que nous ne reformulerons pas ici, montre que plus la perspective d'une attente récompensée est lointaine, plus l'on est prêt à s'y prêter. En termes plus techniques, la préférence pour le présent entre deux périodes t et $t+E$ est d'autant plus faible que le "présent" t est éloigné. Or le lien avec le développement durable et l'épuisement des ressources apparaît. Prenons l'exemple du Japon : en 2010, le problème public de la surpêche de thon rouge, mets apprécié des Japonais, a fait surface. Or la réaction de beaucoup de Japonais a été contradictoire : d'un côté ils reconnaissaient que la limitation de la consommation de thon rouge était importante, et qu'il fallait savoir renoncer à la consommation présente pour garantir sa consommation à venir, mais de l'autre ils reconnaissaient ne pas pouvoir arrêter d'en consommer aux moments où ils parlaient. C'est donc là une forme différente de tragédie des ressources communes : par un biais comportemental, on serait prêt à limiter sa consommation à long terme tout en étant incapable de la contrôler à court terme. Seule une hausse des prix pourrait atténuer la consommation présente, mais en l'absence de réglementation elle interviendrait justement quand la ressource serait déjà raréfiée.

En outre, même si certains acteurs se montrent

Examen ou Concours

Série* :

Spécialité/option :

Repère de l'épreuve :

Épreuve/sous-épreuve :

(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

Note :

20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

consciens de la nécessité de ménager les ressources communes sans parvenir à y contribuer, la perception même du problème est socialement déterminée. C'est ainsi que d'après le cinquième document, 41 % de l'ensemble des Français majeurs se déclarent « très sensibles » à l'environnement. Mais cette perception du problème écologique varie selon les milieux : ainsi en 2010, l'âge joue beaucoup puisqu'on compte 16 points de différence entre les moins de 25 ans et les 40-59 ans, de même que pour la PCS, on observe 16 points d'écart entre cadres et étudiants. Une explication (hypothétique) pourrait être avancée, et c'est souvent dans le discours journalistique : la conscience de la « question sociale » chasserait en quelque sorte la préoccupation pour la « question environnementale ». C'est ainsi que les étudiants et les moins de 25 ans, plus touchés par la précarité (on obtient en moyenne son premier CDT à 27 ans), se montreraient moins concernés par la protection de l'environnement. Encore faut-il nuancer cette proposition en distinguant conscience et perception du problème : les jeunes auraient conscience du problème comme la majorité, mais y accorderaient subjectivement une importance moindre, ce qui

N°

13 MS

n'implique pas qu'il y ait aujourd'hui un déni quelconque de l'urgence écologique.

Mais alors comment expliquer le manque général de solutions effectives à la protection de l'environnement ? D'après Elinor Ostrom et son ouvrage La gouvernance des biens communs, il s'agirait précisément d'un problème de gouvernance, c'est-à-dire de conciliation d'intérêts divergents. Le problème de la surpêche qu'elle aborde dans le troisième document montre que les différents acteurs, qui reconnaissent tous la nécessité d'une préservation des ressources à long terme, ne parviennent pas à accorder leurs intérêts et à trouver des moyens d'action qui satisfassent le plus grand nombre. Les acteurs politiques, et notamment les décideurs élus, ne sont pas incités à trouver de solutions de long terme en raison de ce que le sociologue William Nordhaus a nommé "le cycle politique" : ne cherchant qu'à conserver le pouvoir en gagnant les élections, les responsables sont incités à promouvoir des réponses de court terme satisfaisantes pour tous, par exemple l'absence de quotas de pêche qui satisfait pêcheurs et consommateurs mais ne résout en rien le problème sur le long terme. Dans la suite de son ouvrage, Ostrom indique qu'il faut réunir un certain nombre de conditions pour parvenir à une gouvernance efficace des ressources communes, et notamment la permanence des règles, les sanctions graduées et la transparence du processus

de décision et d'élaboration des règles, autant de conditions qui font défaut aujourd'hui, par exemple à l'occasion de la pratique par le Congrès américain d'un "cavalier" dans la législation : la loi sur la réforme fiscale récemment adoptée contenait un amendement hors-sujet autorisant des forages pétroliers à risque en Alaska, signe de l'opacité qui règne actuellement au sein des législations environnementales...



Ainsi, environnement et société sont les deux aspects d'une même réalité socio-économique qu'il convient de protéger de la pollution, de l'épuisement des ressources, et d'autres types d'externalités. Mais, même si des solutions comme l'internalisation sont envisagées, les résultats pratiques sont peu significatifs, notamment en raison de la difficulté à bousculer les modes de consommation et en raison des biais dans la perception même des enjeux environnementaux par la société.

En 1972 déjà, Dennis et Donella Meadows alertaient le monde, dans Limits to growth, sur les conséquences dramatiques d'une croissance tirée des énergies fossiles. Certains observateurs ont cru bon de répondre, de nos jours, que leur pronostic était trop pessimiste et que nombre de gisements de pétrole restaient accessibles pour un siècle... Mais en aucun cas le message fondamental n'est invalidé : les ressources fossiles sont finies et ne peuvent être exploitées éternellement...